


Inspection éducation nationale circonscription de Versailles		Ecole élémentaire d'Application Richard Mique 4 rue Richard Mique 78000 Versailles
Procès Verbal de la Réunion du Conseil d'École Extraordinaire en date du 26 janvier 2021		
<p style="text-align: center;"><u>Education Nationale</u></p> <p><u>Présents</u> Mme Laroche, Mme Perret, Mme Letailleur, Mme Dubois, Mme Marcillat Inspectrice de l'E.N. : Mme Sévely,</p>	<p style="text-align: center;"><u>Parents d'élèves</u></p> <p><u>présents</u> Mme Kelsch-Pillet (ARM), Mme Busutil (ARM), M Danel (ARM), M Dutournier (ARM) et Mme Dubois (ARM)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Commune</u></p> <p><u>Présent</u> Mme Chagnaud-Forain</p>

Désignation du secrétaire de séance : Mme Dubois

Ordre du jour : **Projet de fusion des écoles élémentaires Pershing et Richard Mique.**

Préambule

Le 18 novembre 2020, la Ville a invité les parents élus pour faire part de leur projet de fusionner les deux écoles au titre de favoriser l'inclusion des enfants de l'ULIS, projet renforcé par une estimation de baisse des effectifs.

L'ULIS : dispositif accueillant 12 élèves de 6 à 12 ans ayant un handicap reconnu, trouble de l'apprentissage, pouvant être accompagné d'un trouble du comportement. Ces élèves ont des besoins particuliers.

Ces élèves sont appelés à être intégrés dans les classes ordinaires le plus souvent possible.

Le 8 décembre 2020, la Ville, l'IEN, les parents élus et les équipes pédagogiques sont invités afin d'évoquer l'éventualité d'une fusion entre les écoles élémentaires Richard Mique et Pershing, dans le but de permettre des opportunités d'inclusion scolaire plus adaptées aux enfants de l'ULIS et de développer un nouveau projet d'école.

Lors de cette réunion, des arguments en faveur et en défaveur du projet ont été soulevés :

En faveur de la fusion

- Permettre une meilleure répartition des élèves de l'ULIS dans les classes
- Développer l'empathie des élèves
- Avoir plus d'amplitude pour la répartition des élèves au sein d'un même niveau
- Travail collaboratif et richesse des projets

Contre

- Effectifs plus importants dans les classes avec des profils particuliers et à besoin
- Travail d'équipe fragilisé par le nombre plus important d'interlocuteurs / enseignants
- Brassage d'un nombre d'élèves plus important qui suppose une moins bonne connaissance des familles et du suivi particulier des élèves, des familles et de l'équipe
- Besoin préalable de formation des enseignants afin de gérer au mieux les besoins particuliers de ces enfants
- Absence de décharge totale du directeur avec un nombre très important de classes et des besoins très spécifiques en liaison avec l'ULIS

Des questions ont été soulevées quant à la structure et aux aménagements envisagés ainsi qu'aux besoins de formation pour les enseignants.

Au terme de cette réunion, une fusion est envisagée dans l'intérêt de porter un projet basé sur l'inclusion des élèves présentant un handicap.

La Ville précise que rien n'est fait et laisse aux équipes le temps de la réflexion pour échanger et réfléchir au moment le plus opportun 2021 ou 2022.

L'EN trouve le moment opportun par le poste de directeur laissé vacant suite au départ de M Bunel, Madame Laroche faisant fonction de directrice à titre provisoire.

A l'issue de cette réunion, il est convenu que les deux équipes enseignantes se rencontrent afin de définir une position commune.

La question du temps -2021 ou 2022 - est alors soulevée.

Depuis, les équipes se sont réunies et ont échangé régulièrement à ce sujet.

Le 14 décembre, Madame Laroche et Monsieur Brolles ont confirmé auprès de Madame Sévely l'accord de leurs équipes pour s'engager dans une perspective de fusion, dès la prochaine année scolaire, en demandant qu'une attention particulière soit portée aux aspects suivants :

- bénéficier d'une formation sur l'école inclusive et la gestion du handicap à l'école : sur ce point, Madame Sévely a rencontré le 17 décembre Madame Laroche et Monsieur Brolles afin préciser les contours de ce projet de formation,

- construire en toute autonomie un projet d'utilisation des locaux en fonction du futur projet d'école : la Ville est tout à fait disposée à laisser aux équipes enseignantes le soin de proposer un projet d'utilisation des locaux dès lors qu'il intègre les besoins du secteur périscolaire. Ce projet devra bien entendu être confronté aux capacités logistiques et techniques de la Ville dans la planification de sa mise en œuvre,

- qu'aucune fermeture de classe ne soit envisagée pour la rentrée scolaire 2021 et que les effectifs ne dépassent pas 25 élèves par classe.

La Ville prend acte de la volonté commune de se diriger vers une fusion des deux écoles dans la perspective de l'année scolaire prochaine, mais d'attendre la décision du DASEN quant au maintien des 12 classes avant d'engager la démarche.

Le 7 janvier 2021, une réunion s'est tenue pour nous informer que le point sur le maintien de la 12^{ème} classe n'était pas validé. Cette décision revenant au DASEN. La fusion se ferait avec 11 classes.

La Ville, décide de poursuivre les démarches pour enclencher la fusion des écoles dès la rentrée prochaine.

Le 13 janvier 2021, les parents élus des 3 écoles (élémentaires Pershing et R. Mique et maternelle R. Mique) se mobilisent et envoient un courrier au DASEN et à Monsieur le Maire demandant :

- Le maintien des 12 classes et de l'ULIS
- Le maintien du statut de l'école d'application
- La décharge complète du directeur
- La formation de l'équipe pédagogique au dispositif ULIS

pour s'engager dans le projet de fusion.

Le jeudi 20 janvier 2021, les équipes des deux écoles se sont réunies lors d'un conseil des maîtres extraordinaire afin de définir une position commune concernant le projet de fusion proposé par M. Le Maire et la direction Académique.

Le questionnement a été formulé pour confirmer la position forte concernant **l'accord sous condition de la 12^{ème} classe** et le refus de fermeture de classe.

Souhaitez-vous la fusion des écoles élémentaires Pershing et Richard Mique, à 11 classes, à la rentrée 2021 ?

Le 26 janvier 2021, jour du conseil d'école extraordinaire, la Ville, l'EN, l'équipe enseignante et les parents élus se sont réunis pour répondre à cette question lors d'un vote.

La Ville indique que si les conseils se prononcent contre, le projet pourrait ne pas être présenté.

L'EN informe que le projet envisagé serait une fusion à 11 classes, le DASEN prévoyant une fermeture de classe pour l'école Pershing.

Les participants ont évoqués à nouveau les différents points évoqués lors de la réunion du 8 décembre. L'engagement de l'équipe et des parents élus vers la fusion ne pourrait se faire sans la 12^{ème} classe.

La perspective d'une rentrée 2021 dans un contexte sanitaire incertain a été soulevée entraînant quelques inquiétudes quant au nombre important d'élèves.

Lors du vote au CE Pershing la question a été modifiée. Le CE de Richard Mique s'est vu contraint de modifier leur question pour garder une unité entre les deux conseils.

Souhaitez-vous la fusion des écoles élémentaires Pershing et Richard Mique, à 12 classes, pour la rentrée 2021 ?

Cette question ne semble pas pertinente aux parents élus ni à l'équipe enseignante car c'est une fusion à 11 classes qui est envisagée.

Les parents élus se sont montrés très fermes quant au maintien de la 12^{ème} classe. Ils ne souhaitent pas accepter un projet qui n'est pas validé par l'EN.

Résultats du vote :

Pour 0/11 Contre 9/11 Abstention 2/11

Le CE s'est largement opposé à une fusion à la rentrée 2021, car le maintien de la 12^{ème} classe n'est pas acté, cette condition étant primordiale pour garder des effectifs acceptables dans les classes et permettre ainsi aux équipes enseignantes de répondre aux besoins et aux problématiques de l'inclusion et de chacun des élèves.

Fin de la séance.

Les parents d'élèves ont reçu le 29 janvier une réponse du DASEN indiquant que « Le maintien de l'ensemble des classes -7 pour Pershing + 5 pour R. Mique- n'est à ce jour pas envisagé afin de garantir une répartition équitable des moyens d'enseignement. »

La présidente de séance

N. Laroche

La secrétaire de séance

L. Dubois